

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 Pour un an, 28 fr. 30 c.
 Pour six mois, 14 fr. 15 c.
 Pour trois mois, 7 fr. 75 c.
 Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franco de port.

BUREAU DE LA REDACTION.
 La Haye. L'Esplanade.
 derrière le Prinsgraven (Nieuwste)
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.
 Chez M. Van Weelden, Libraire,
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE 21 Juin.

Après le compte-rendu de la séance de la chambre, nous avons parvenu qu'après que l'expédition du journal pour Amsterdam fut faite; c'est pourquoi nous répétons le paragraphe de notre post-scriptum d'hier qui s'y rapporte:

La chambre des États-Généraux a commencé la discussion du projet de loi sur la conversion.
 M. de Witwerf Sterling, van Ryckevorsel, Duymaer van Twist, van Harenarspel, Gouverneur, Van Sasse van Yssel et ont parlé en faveur du projet, qui a été combattu par MM. de Schooneveld, Van Rechteren, Luzac, Van Dam van Goltstein et Nedermeyer van Rosenthal.
 Verwey-Mejan et G. de Houk se sont réservés leur vote. La liste des orateurs est épuisée.
 Aujourd'hui S. Exc. M. le ministre des finances a pris la parole pour défendre le projet.

Après avoir entendu S. Exc. la chambre a adopté le projet de loi par 43 voix contre 14.
 Ont voté contre: MM. Verwey-Mejan, van Dam van Isselt, van Warin, Schooneveld, Luzac, van Heloma, van Roon, Thorbecke, Kniphorst, van Goltstein, van Rechteren, van Anemaet.

La chambre adopte ensuite à l'unanimité le projet de loi concernant le droit de timbre auquel seront soumis les certificats de naissance nationale.

M. a décoré de l'ordre du Lion-Néerlandais, M. le comte de légation baron de Wackerlin, secrétaire des commandemens de S. A. R., madame la princesse d'Orange.

Nous apprenons avec un vif plaisir que notre compatriote M. Schelfhout, vient de recevoir de S. M. le roi des Français, la médaille d'or, comme marque de la satisfaction royale, du tableau représentant un hiver, que M. Schelfhout avait envoyé à la dernière Exposition de Paris.

On écrit de Maastricht, 19 juin:
 Aujourd'hui le tribunal d'arrondissement de cette ville a prononcé son jugement dans la cause du ministre public contre M. Roberts, l'imprimeur, et Antoine Eugène Quesne, rédacteur du journal la Gazette du Duché de Limbourg. M. Roberts est mis hors de cause, et Antoine Eugène Quesne condamné à six mois de prison, cinq cents florins d'amende, la privation de ses droits civils pendant cinq ans, et aux frais, pour avoir abusé envers le gouverneur de la province.

Exemple pour les états délinquans.

Nous ne tire pas nous trouvons dans un journal américain the Journal of Commerce, du 13 mai dernier, un article que nous ne craignons pas de reproduire:
 Le royaume des Pays-Bas, avec une population de 2,800,000 habitans, ce qui fait un peu plus que celle de l'état de New-York, n'a pas, pendant une somme de 1,200,000,000 de florins, n'a pas eu le paiement annuel d'une rente de 40,000,000 de florins. Pendant tout ce temps il y avait encore les dépenses ordinaires pour les frais d'administration, l'entretien des forces de terre et de mer, etc. Le fardeau était si pesant que le crédit public commençait à être ébranlé, et il était évident qu'il fallait trouver un remède quelconque à cette crise. On se décida à proposer un emprunt volontaire de cent vingt-cinq millions de florins, portant intérêt à 3 p. c. L'histoire de cet emprunt, si honorable pour le peuple néerlandais et si digne d'être suivie par nos nations qui se trouvent dans une situation analogue, est relatée dans le Boston Daily Advertiser, qui, après avoir sommairement indiqué la nature et les conditions de l'emprunt, s'exprime en ces termes:
 «Après une discussion longue et sérieuse, cette mesure importante fut votée au commencement du mois de mars, et vers la fin du mois l'emprunt et la souscription au don gratuit furent ouverts au public. — L'emprunt fut rempli dans l'espace de six jours: toutes les classes contribuèrent selon leurs moyens soit à l'emprunt, soit au don gratuit; chacun voulut y participer; on vit de pauvres ouvriers, on vit des servantes même apporter leur dernier d'épargne sur l'autel de la patrie; le roi, la famille royale, les grands dignitaires de l'état se joignirent aux capitalistes, et, afin d'aider à remplir l'emprunt, souscrivirent pour de fortes sommes. La hausse des fonds, par rapport au nouveau 3 p. c., (qui, durant le temps de la souscription, était à 72 et vers la mi-avril, se trouvait à 76), nous donne la mesure de l'importance de cet événement, et de la valeur du sacrifice que la nation hollandaise s'est si généreusement imposé.
 «Cet exemple mémorable de concorde nationale et d'une résolution populaire de faire tous les sacrifices possibles pour le maintien de l'honneur et du crédit du pays, cet exemple mérite d'être suivi par ceux d'entre les états américains qui ont suspendu le paiement des intérêts de leurs dettes; — faillite dont cette même nation hollandaise si généreuse et si loyale est une des principales victimes; car elle se repose encore sur la bonne foi américaine; oui, malgré le défaut de paiement de la part de leurs débiteurs américains, les porteurs de ces obligations en Hollande, conservent leurs titres; ils s'attendent, en conscience, à ce que de mesures efficaces soient prises tant pour solder les arrérages de la rente que pour effectuer les paiements de dividende échéant dans le cours de la présente année.
 «Les avantages que la Hollande ne peut manquer de retirer de ce sacrifice patriotique sont: le rétablissement entier du crédit public, et la probabilité que le gouvernement se trouvera à même d'opérer, commun accord avec les porteurs d'inscriptions de la réduction de l'intérêt du 5 p. c. ou de racheter la majeure partie du principal de cette dette, ce qui amènera, peut-être plus tard une diminution dans les impôts existans.»

Finances de Belgique.

Nous avons annoncé avant-hier, l'ouverture d'une opération financière importante pour la Belgique. Le gouvernement de ce pays met en souscription publique pour le 29 de ce mois, la somme de 84 millions, 656,000 fr. qu'il a été autorisé à emprunter par la loi du 22 mars dernier, dans le but d'effectuer le rachat du capital de 80 millions à 2 1/2, existant à charge de la Belgique, entre les mains de la Néerlande.
 Cette mesure est importante pour nos voisins qui ont le plus grand intérêt à voir réussir une tentative, laquelle aura pour résultat de les affranchir de la tutelle des banquiers étrangers.
 Les souscriptions à cet emprunt sont demandées sur le pied de 104 fr. pour 100 fr. de capital nominal, produisant une rente annuelle de 4 1/2 p. c. Ce cours de 104 fr., si l'on a égard aux facilités de temps accordées pour les versements, ne représente en réalité que 100 fr. Mais actuellement l'emprunt converti, c'est-à-dire le nouveau 4 1/2 p. c., se négocie à Bruxelles et à Anvers à 104 fr., taux auquel il est demandé.
 L'Emancipation contient un article sur cette mesure financière, auquel nous empruntons le passage suivant:
 «Dans un des articles de l'arrêté royal qui nous a été communiqué, on dit que — si, dans l'espace d'une année de nouvelles obligations à l'intérêt de 4 1/2 p. c., étaient émises, elles ne pourraient être délivrées qu'à un prix supérieur à celui du présent emprunt. — Nous craignons que cette mesure n'ait pour résultat de comprimer un peu le crédit public.
 On se dira que sans doute le gouvernement se sent encore sous le coup de quelque nécessité financière; et on ne se laissera pas aller à toute la sécurité désirable. Au surplus, qu'y a-t-il de vrai dans cette éventualité que le gouvernement prévoit? N'est-ce pas ici le lieu de rappeler un passage du rapport de la section centrale, fait en mars sur le projet d'emprunt et n'est-ce pas à ce passage que l'on entend faire allusion en ce moment.
 La section centrale a dit: «Deux millions de florins de rente ont été délivrés à la Hollande en conformité du 5^e de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, et cette rente restera perpétuellement à charge de la Belgique, sans espoir de réduction, à moins d'une négociation dont le gouvernement a fait entrevoir la possibilité, mais qui est tout à fait étrangère au projet de loi soumis aux délibérations de la chambre.
 Il pourrait, avoir lieu, comme on voit, au remboursement de deux millions de rente, par conséquent à un nouvel emprunt légal en importance à la moitié de la somme actuelle, mais nous ne prétendons pas l'affirmer, mais nous sommes convaincus que l'éventualité que le gouvernement a voulu donner une garantie aux souscripteurs dont il appelle en ce moment la concurrence. Ils savent que le nouvel emprunt, s'il devait être contracté, ne pourrait être mis en souscription qu'à un taux supérieur à celui de 104 fr.»
 L'Emancipation observe ensuite que, indépendamment des 84,656,000 fr. destinés à la Hollande, le gouvernement belge n'a pas compté aussi à l'emprunt, dix millions de francs pour éteindre par cette somme de bons de trésor, existant à la date de la loi, les obligations de la Belgique.
 «Nous ne croyons pas, ajoute ce journal, que le gouvernement pour cela renoncé à cette partie de l'opération: il nous paraît plus raisonnable de supposer qu'elle a pu faire l'objet d'un contrat spécial et isolé avec l'une ou l'autre banque, ou peut-être avec les deux à la fois.»
 Voici maintenant comment l'Indépendance Belge envisage cette opération:
 «Les conditions du nouvel emprunt sont parfaitement conformes aux vœux que nous avons exprimés. Les obligations sont constituées à 4 1/2 p. c. d'intérêt payables à Bruxelles, à Anvers et à Paris. L'amortissement ne se fera qu'à Anvers et à Bruxelles; son action sera suspendue lorsque les obligations seront cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes. Le

Notion de la Haye. — 22 juin 1844.

UNE LADY AU SERAIL.

Son costume était effroyable; une veste brune, de longs et très larges caleçons d'étoffe rayée, un mouchoir noir sur la tête; une plume surgissant à côté de l'oreille droite, une fleur posée sur l'oreille gauche. Rien de plus étrange, de plus disgracieux n'avait, de ma vie, frappé mes regards.
 Le pacha à plusieurs esclaves, mais il n'a qu'une femme légitime. Mme Reschid, l'Hanoun, la maîtresse de la maison, est mère de cinq garçons; son époux lui témoigne beaucoup de respect; elle n'est plus jeune, mais elle a dû être fort belle; ses yeux sont encore d'une rare magnificence; elle est d'un embonpoint extrême, ne porte point de corsets (chose inconnue en Turquie); sa tournure nous paraît des plus extraordinaires.
 L'escalier était couvert de fort belles nattes; nous montons; voici le pacha: il avait été nous attendre à une autre porte, malentendu, sans conséquence; nous entrons dans son appartement; des tapis anglais, de nombreuses bougies, au milieu desquelles se trouvent, tout autour un divan de coussins, recouvert de draps blancs, et sur lequel se trouve l'Hanoun; Reschid se place en face sur des coussins; les esclaves s'arrêtent près de la porte; à distance respectueuse; la conversation s'engage. Combien avez-vous d'enfants, madame? Vous plaidez-vous à Constantinople, etc. P. Le pacha me présente, l'un après l'autre, chacun de ses fils; il se lève bientôt, et il sort, en disant que sa présence empêche la société de paraître. En effet, plusieurs amies de Mme Reschid s'étaient rendues chez elle, très-curieuses de me voir, elles ne pouvaient entrer tant que le pacha était là; sous aucun prétexte, nul homme ne doit voir les femmes de son voisin. A peine Reschid avait-il disparu, que six ou huit femmes se jetèrent précipitamment dans le salon, et s'assoient sur le parquet. Grand échange de politesses entre elles et l'Hanoun; elle les engage à prendre place sur le divan; elle leur s'excuse. On sert des confitures; on apporte du café dans de petits tasses; on se met à table. De nouvelles femmes arrivent, et j'en comptai plus de vingt; toutes bavardant, me regardant comme une bête fort curieuse, faisant force questions.
 — Figurez-vous des esclaves noirs de jais retenus par des rubans d'or, des figures aux contours les plus purs et les plus déliés, des tailles de statue grecque, des cous et des bras d'une incomparable blancheur, et vous aurez l'image de ce qu'il y a de moins ressemblant aux odalisques qui étaient devant moi.
 Il faut le dire encore d'elles n'était jolie; toutes étaient sales, complètement dénuées de grâce, et je vous le dirai tout bas, si vous me promettez d'être discret, toutes me paraissent dégoûtantes. Extrêmement grasses pour la plupart. Les pieds nus, les ongles et les doigts teints avec de la poudre de henné. La bouche ornée de quelques dents gâtées, nulle préention au luxe dans le costume, rien que des étoffes fort communes en coton. J'étais bien désenchanté.
 On me demanda depuis combien de temps j'avais quitté l'Angleterre, et lorsque j'eus répondu: «Depuis deux mois, l'assemblée donna les marques les moins équivoques d'effroi et de compassion. On voulut savoir comment je m'y prenais pour empêcher ma peau d'être hâlée par le soleil; on examina tous mes bijoux avec une curiosité enfantine. Madame Reschid, tant quel-

chose de dur sous ma robe, voulut savoir ce que c'était, et lorsque j'eus dit ma montre, ce fut une explosion de joie.
 Pendant ce temps, trois esclaves placées à côté de la porte, nous faisaient entendre de la musique, l'une tapait sur un tambourin, les deux autres chantaient, ou plutôt hurlaient. Quel bonheur d'être sourd en pareil cas.
 Au bout d'une demi-heure, du bruit se fit entendre, de très-vachottes furent échangées; les visiteuses prirent à la fois la route; le pacha revenant. Après quelques instans donnés de recherches à la conversation, je voulus partir; on jeta les hauts cris; on voulut me garder; on se plaignit de la brièveté de ma visite; lorsqu'enfin je me levai décidément, Reschid m'offrit le bras pour m'accompagner, l'Hanoun, qui avait fait de son mieux pour être gentil et affectueux, me reconduisit; les esclaves se groupèrent sur mes pas; nous fîmes ainsi jusqu'à la porte; elle s'ouvrit, on vit un homme debout, le chapeau à la main. C'était un de mes laquais qui m'attendait pour me donner mon manteau. A cet aspect, les esclaves reculèrent comme si la foudre tombait au milieu d'elles, et, se pressant, se pressant, se pressant, elles cherchèrent un asile dans l'intérieur de la maison.
 Je ne pouvais revenir de ma surprise de n'avoir rien vu de ce que je m'attendais à voir. Aucune de ces femmes n'avait les contours de la jeunesse; plusieurs me semblaient effroyables. Sur les traits des enfans-mêmes on remarquait un aspect pittoresque, de la soie, du velours, des perles, des diamans, des brocarts de grossières colonnades, taillées sans goût, sans la trace d'un sentiment de coquetterie.
 Deux jours après, nous rendîmes visite à un autre grand seigneur du sérail, au commandant-en-chef de toutes les armées ottomanes. Nous fûmes menées dans la voiture de ce généralissime, à son palais, la porte du harem nous livra passage, non sans hériter; nous nous trouvâmes en présence de l'Hanoun; elle portait une sorte de casaque de soie brune; un châle se nouait autour de sa taille. Sur sa tête s'élevait un édifice que la description la plus étendue décrirait fort mal. Un immense turban de soie cramoisie s'échaffaudait avec des masses de tresses de cheveux frisés, et des masses de gaze de toute couleur; ça et là des diamans. La dame n'était ni belle, ni jeune; le séraskier l'épousa jadis, obéissant à la volonté de sa mère, vieille femme d'une atroce laideur, qui vit encore et qui fait trembler tout le sérail. L'Hanoun me fit assiéger près d'elle sur un divan; elle me dit qu'elle avait annoncé le séraskier; elle se hâta de se lever et se tint debout les bras croisés sur la poitrine. Quant à lui, c'était un homme de cinquante-cinq ans environ et de fort bonne mine. Il avait une tête et son harem est entièrement organisé à l'ancienne mode ottomane. Toutes ces dames se trouvaient réunies dans un autre appartement où l'on me fit passer; quatre d'entre elles étaient des Circassiennes, d'une irréprochable beauté. Leur costume était uniforme, sauf quelques légères différences dans les couleurs. Une d'elles se tint dans un coin et refusa de prendre part à la conversation; je ne pus découvrir si c'était mauvaise humeur ou souffrance malade. Elle était accablée de puis peu et elle nourrissait son enfant, mais je ne pus le voir. Je

remboursement au pair ne pourra avoir lieu avant le 1^{er} mai 1852.

Ces stipulations sont identiquement les mêmes que celles des obligations à émettre pour la conversion de l'emprunt de 1832.

Il n'y a qu'une seule différence, c'est quant au montant de la dotation de l'amortissement, laquelle ne sera que d'un demi pour cent de capital nominal. La différence est facile à saisir; par là le gouvernement n'a pu changer aux chiffres portés au budget de la dette publique. C'est une chose assez insignifiante, parce qu'il est permis d'espérer que les cours se maintiendront au-dessus du pair, et que par conséquent la dotation de l'amortissement restera sans emploi. Néanmoins, il nous eût semblé préférable que le gouvernement fixât la dotation à un pour cent, alors surtout que d'après les dispositions de la loi autorisant l'emprunt, les fonds de l'amortissement non employés ne sont pas immobilisés. Cela nous eût semblé préférable parce qu'ainsi il n'y aurait eu aucune différence entre les obligations du nouvel emprunt et celles de la conversion, tandis que si des événements politiques faisaient descendre le cours du 4 1/2 p. c. au-dessous du pair, la différence dans l'action de l'amortissement en amènerait une dans les cours.

Les obligations sont offertes au public au prix de cent quatre francs pour quatre francs et demi de rente, soit 104 francs pour 100 francs de capital nominal. Mais il est essentiel de remarquer que les obligations porteront intérêt à partir du 1^{er} mai dernier, tandis que les versements sont échelonnés du 1^{er} août prochain au 1^{er} juillet 1845. Nous avons calculé que les obligations d'intérêt équivalent à 3 1/2 p. c., ce qui réduit en réalité le prix net de l'emprunt à 100. Ce prix est bas : très-bas, il eût peut-être été possible de demander un pour cent de plus, et cependant nous ne ferons pas un grief à M. le ministre des finances de ne l'avoir pas fait, parce qu'avant tout il faut assurer le succès de la souscription.

Beaucoup de bons esprits conçoivent des appréhensions sur la réussite des souscriptions; il est sage, prudent de prévenir, par une extrême modération dans le prix d'émission, toutes les éventualités. Telle qu'elle est conçue, la souscription aura tout le succès désirable, nous n'en doutons point, et c'est à notre avis le point principal pour une opération de cette importance. L'avenir reste d'ailleurs réservé pour des économies nouvelles.

M. Guizot et M. Thiers.

(Extrait de la Gazette Universelle d'Augsbourg.)

L'inimitié entre M. Thiers et M. Guizot touche à une crise. Longtemps elle se manifesta par de sourdes manœuvres, manœuvres effectuées derrière les coulisses, c'est-à-dire, dans les bureaux de la chambre et les colonnes des journaux; longtemps cette tactique fut mise en œuvre; mais depuis bientôt deux ans ces vieilles opérations politiques ont fait place à d'autres; la mort du duc d'Orléans a changé l'aspect de la lutte. Une forte partie de l'opposition et du public politique se retira ou entra dans d'autres voies; la force minante de M. Thiers était paralysée. C'est pourquoi il se rallia à la cour où il s'efforça de se faire tolérer. Mais l'animosité s'accrut avec le temps. La question de Taïti passa avec toutes ses crises; tout ce qui ne fut pas dit, tout ce qui fut à peine pressenti alors, M. Denis l'a tiré au clair dernièrement. Il s'agissait bien plutôt d'une prise de possession lente et politique, effectuée par le planissimiste civil Broat, que d'une occupation violente faite par l'amiral Dupetit-Thouars; c'était là le fond de cette affaire, et ce qu'on ignorait ou ce qu'on n'avait pas vu. La crise fut si violente que M. Thiers crut pouvoir renverser son adversaire rien qu'en gardant le silence. Mais l'adversaire se montra ferme; d'ailleurs le comte Molé était fatigué de servir de piédestal à M. Thiers. Celui-ci dut reconnaître à des moyens décisifs; il prépara donc deux coups de foudre, dont l'effet devait être d'autant plus efficace, qu'ils tomberaient d'un ciel en apparence serein, la brochure du prince de Joinville, arrachée au mécontentement patriotique du jeune amiral, et les difficultés résultant de l'affaire de Montevideo. Le temps de l'astuce était passé; l'acotère prenait le dessus, elle éclatait; M. Guizot était sur un double volcan; il devait sauter; car disait-on, peu aimé dans la chambre, pas du tout populaire chez la nation, M. Guizot n'a pour lui qu'un parti, assez fort il est vrai, parmi les gens éclairés; tandis que M. Thiers, aimé dans la chambre, a pour adhérens la bourgeoisie inférieure; tous les colporteurs et lecteurs de journaux, et sait exciter

chez le peuple une fièvre patriotique; mais on n'ajoutait point que cette fièvre n'a quelque force que parce qu'elle ne dure qu'un moment, et l'on ne disait pas non plus que la classe instruite et tous les hommes politiques, détestent cordialement M. Thiers. En effet il y a dans la politique de M. Guizot quelque chose de rude, de despotiques en apparence; mais le régime politique de M. Thiers, pour avoir été plus insinuant quant aux débats, n'en visait pas moins positivement, bien que secrètement, à la dictature; il se proposait d'enter les idées de Necker sur le système de Napoléon Malheureusement pour M. Thiers on s'obstine à ne pas le prendre au sérieux; personne plus que lui ne répète à la chambre qu'il est un homme sérieux, et quand il s'agit d'imposer à ses antagonistes il s'écrie volontiers avec véhémence: nous sommes des hommes sérieux — mais c'est précisément parce qu'ils sent la nécessité de le répéter à tout propos, que l'instinct politique de ses amis, voire de ses adversaires les plus passionnés, les porte à ne pas croire M. Thiers quand il affecte un sérieux qui a fini par le rendre plaisant. On va même jusqu'à lui refuser la qualité d'être un homme politique; non parce qu'il a commencé d'en bas, mais parce qu'il n'a jamais bien su faire divorce avec l'intrigue journalistique et la camaraderie; deux satellites opaques qui sans cesse éclipsent son soleil. On lui reproche encore de se poser à tort et à travers en homme pratique, vis-à-vis de M. Guizot, le théoricien; car personne n'a foi dans ces prétendues connaissances pratiques. Voici ce qui en est: M. Guizot évidemment n'est pas ce qu'on appelle communément un homme d'affaires; il tranche à sa manière, il fait de la politique contemplative à sa manière, mais entre les faits et les idées, il s'entend à établir des rapports et des rapprochemens intimes qui échappent entièrement à M. Thiers; car M. Thiers ne connaît de l'histoire que la chronique contemporaine: M. Thiers c'est le journaliste-homme d'état, comme M. Guizot est l'homme d'état-professeur d'histoire. En fait de routine M. Guizot est de beaucoup supérieur à M. Thiers, mais celui-ci possède à un bien plus haut degré l'aptitude de l'homme de propos, et la faculté de s'orienter sur le champ. Ces dons inappréciables de la nature placent peut-être M. Thiers au-dessus de son adversaire comme homme pratique, mais il ne s'en trouve pas moins souvent en défaut par ce qu'il n'y va pas sérieusement. Il a autant et plus d'amour-propre que son prototype, Napoléon, dont il se plaît à être le diminutif; non content d'être ce qu'il est, il veut encore paraître; ce qu'il n'est pas, un homme universel, sur terre et sur mer, un grand financier, plutôt qu'un grand politique. Il lit vite, facilement, avec intelligence; il apprend aussi vite, aussi facilement, avec autant d'intelligence; mais il croit de bonne foi, que tout ce qu'il a lu, ou appris, ou même vu et entendu, il le possède à fond, et comme par intuition. Mais voilà ce qui fait sa faiblesse; cette légèreté constitue pour lui un écueil fatal. A l'en croire il ne lui faut que deux fois vingt-quatre heures pour comprendre n'importe quoi. Le César des temps modernes, avait la même promptitude d'entendement. Un coup-d'œil suffit à M. Thiers pour se mettre au fait de toute chose: du moins il le dit. Certes, le regard d'aigle est chose précieuse, est tout si l'on veut: si l'on n'a le coup-d'œil juste, on ne va guère loin en affaires, et en affaires d'état moins qu'en toutes autres. Mais de cela il ne s'ensuit pas que le regard d'aigle ou le coup-d'œil juste constitue le génie: M. Thiers n'est pas homme de génie; il n'a pas même ce que les allemands nomment *genialität*, et ce qui est le génie du talent; il a de l'esprit, de l'intelligence, de la finesse, mais il n'a pas de profondeur; son organisation n'est pas contemplative. S'il réussit parfois à éblouir ses auditeurs par l'étalage de ses connaissances pratiques, c'est à sa parole vive et brillante qu'il doit ces succès; mais tôt ou tard on finit par reconnaître que ces connaissances ne sont que superficielles; — M. Thiers en sait davantage que M. Guizot sur bien des choses: il est plus versé en matière de finances, de commerce, et d'affaires en général; mais il y a loin entre sa manière de savoir et celle de discuter ces choses, et la science réelle des faits et des intérêts. A coup sûr M. Thiers n'est pas un Colbert.

Parlement Britannique.

Ce qui vient de se passer dans la chambre des communes, et ce que nous avons indiqué en peu de mots dans le post-scriptum.

de notre n° d'hier nous paraît assez remarquable pour que nous croyions devoir y revenir avec détail:

On sait que les débats ont roulé particulièrement sur l'amendement de M. Miles, député de Bristol, à la loi des sucres. Le tarif actuel impose sur les sucres des colonies anglaises le droit de 24 shillings; par quintal, et sur les sucres de provenance étrangère un droit de 64 shillings; c'est ce dernier droit que le chancelier de l'échiquier proposait de réduire à 34 shillings sur les sucres produits dans les pays où l'esclavage n'existe point. Cette combinaison ne laissait plus aux sucres des colonies anglaises qu'une protection de 10 shillings. Les planteurs des colonies occidentales se sont vivement émus des suites de cette mesure. Déjà ruinés ou à peu près par l'émancipation des esclaves ils ont vu dans ce changement de tarif l'intention de leur porter le coup de grâce. Nous ne croyons pas que le gouvernement soit laissé aller à des sentimens de malveillance envers eux; c'est folie que de le prétendre; mais les paroles du chancelier de l'échiquier et de M. Gladstone, ministre du commerce, pleuvent, qu'à leurs yeux, c'en est fait des colonies occidentales, qu'ils sont bien décidés à concentrer tout leur intérêt sur celui de l'Indonésie.

C'est dans cet esprit qu'était conçu le bill des sucres. La chambre n'a d'abord pas voulu s'associer à ce système. Premièrement parce qu'un tort immense a été causé aux établissemens de l'Inde-Occidentale, elle a cru qu'il fallait leur accorder une protection toute spéciale. Tel était le but de M. Miles. Son amendement tendait à abaisser les droits sur les sucres des West-Indies à 20 shillings, et à porter à 34 les droits sur les sucres étrangers blancs-terres et préparés, qui forment les deux tiers de l'importation. Par ce moyen, on assurait aux premiers une protection de 14 shillings. Cet amendement avait l'avantage de concilier aux intérêts des colonies les partisans de l'abaissement systématique des droits sur les articles de grande consommation. Aussi a-t-il été soutenu, en premier lieu, par toutes les fractions de la chambre, et adopté par 241 voix contre 221.

Ce résultat devait naturellement déplaire au cabinet; il avait une grande portée financière, et menaçait de compromettre la situation du trésor. Tant que l'on n'aura pas décidé si les revenus sera ou non conservée, le ministère ne veut donner la main à aucune mesure qui serait de nature à compromettre l'équilibre des budgets. Or, c'est ce qui serait arrivé, si l'amendement du député de Bristol avait obtenu force de loi. Il fallait donc le combattre à outrance. C'est ce que l'administration a fait. Il fallait aussi réparer l'échec qu'elle avait subi, et de l'opposition se plaisait à exagérer la gravité. Déjà les organes des whigs annonçaient la chute du ministère; il importait leur donner un éclatant démenti. C'est alors que sir Robert Peel est monté à la tribune d'où il a fait à la majorité un de ces discours qui, jusqu'à ce jour, lui ont constamment réussi; comme tous les jours, la majorité y a répondu.

Lundi l'aspect de la chambre des communes offrait un spectacle aussi intéressant qu'animé. Un peu avant cinq heures, plus grande partie des membres étaient à leur poste. Les places réservées aux étrangers et la tribune des journalistes étaient comblées. Quelques minutes avant cinq heures, sir Robert Peel est entré dans la salle; il avait l'air d'être loin de compter sur la victoire. Après la formation de la chambre en comité sur le droit des sucres, sir Robert Peel a prononcé un long discours dans lequel il déclarait que le gouvernement persiste dans le système de droits qu'il a indiqué pour les sucres des colonies britanniques, et qui porte la taxe d'importation à 24 sh. par quintal. Il engage en conséquence la chambre à revenir sur sa décision de vendredi et à voter contre l'amendement de M. Miles qui tend à réduire ce droit à 20 sh.

Lord John Russell combat la proposition du premier lord de la trésorerie, il supplie la chambre de ne pas donner un tel exemple d'inconséquence en revenant sur un vote qu'elle a fait après mûre délibération; ce serait sacrifier son indépendance et autoriser le ministère à ne plus la regarder que comme un instrument docile et prêt à se plier à toutes ses volontés, à ses caprices. Ce serait se montrer aux yeux du pays comme un assemblée esclavée et avilie.

M. Miles, auteur de l'amendement et membre du parti conservateur, déclare que rien ne peut l'empêcher d'accomplir

plaintes de bon cœur ces malheureuses captives. Lorsque j'appris que depuis un an entier, il leur avait été donné deux fois seulement de respirer le grand air. Le seraskier me dit qu'il avait une fois, une seule, mené tout son sérail faire une promenade sur la côte d'Asie; il s'amusa beaucoup des manifestations d'horreur que je témoignai à l'idée d'une semblable réclusion. Il me proposa aussitôt de prendre part à un dîner à la turque; j'acceptai avec empressement; j'étais de dire qu'il y avait avec nous une douzaine d'enfans; je remarquai tout une petite fille convertie d'une robe rose et vert, garnie de zébeline; elle avait les plus beaux yeux bleus que j'aie vus de ma vie et elle se tint constamment cramponnée de toutes ses forces à la robe de sa mère.

Des esclaves apportèrent une table s'élevant à peine à un pied au-dessus du parquet; et les nous passâmes ensuite autour du coin des serviettes de mousseline brodées en or. Nous nous assimes par terre les jambes étendues; le premier service consistait en une douzaine de très-petites tasses pleines de sauces composées de légumes plus ou moins hétérogènes, tels que fromage, tranches d'esturgeon, etc. Châque convive y trempa quelques morceaux de pain. Vint un bon blen rempli d'une bouillie au lait; ces dames y enfoncèrent à maintes reprises leurs petites cuillères d'écaille. On servit au moins vingt plats différens; du riz, des pastilles, des *hoshabs* (morceaux de viande rôtie), etc.; tout fut rapidement dévoré les convives penché à pleine main dans chaque plat, sans crainte de se brûler, et n'attachant point de valeur à se débarrasser des doigts. Une assiette de saucisses fut accueillie avec un enthousiasme des plus sincères. Le tout était assaisonné à profusion d'ail et d'ognon, et cette odeur affreuse, dans une chambre sans air, me suffoquait. Je pus à peine goûter à quelques-uns de ces mets; mon absténence parut étonner toutes ces dames, mes nouvelles amies. J'espérais que le festin allait se terminer, lorsqu'on apporta de riches des crèmes, des gelées, des confitures, des fruits de tout genre. Pour boissons, nous eûmes de l'eau mêlée d'un peu de fleur d'orange, on nous l'offrait dans de grands verres de cristal rehaussés d'or. Après qu'un bien long feu de plat eut défilé, le dîner se trouva fini; nous nous levâmes et les esclaves vinrent nous présenter, en s'agenouillant, des bassins d'argent et des éponges; nous nous lavâmes les mains, c'était fort nécessaire. Femmes et enfans se levèrent alors à la gaité, courant, criant, riant, bavardant à la fois, et 5 ou 6 gros chats d'angora prirent à ces jeux innocens une part des plus actives. Un moment après, nous passâmes dans une sorte de boudoir et l'on nous servit du café. On fit un peu de musique, c'est-à-dire que l'on cria, hurla, glapit de la façon la plus discordante. Il n'est rien d'étrange comme les idées d'un Turc au sujet de l'harmonie. Lorsque je voulus prendre congé, on essaya de me retenir de force et l'on me contraignit de goûter de nouveau à un *hoshab* de mordre dans une grenade sucrée. Je fus accablée de sollicitations pour une seconde visite. Je m'inclinai enfin, fort contente d'avoir vu le harem du seraskier, assurément plus beau, plus oriental que celui de Reschid-Pacha, mais où je ne trouvai pas non plus la magnificence que je m'attendais à rencontrer.

Parmi les sans doute obtenu l'entrée des harems de quelques autres grands fonctionnaires, mais je m'en tins là. Il ne fallait pas multiplier des demandes

qui auraient pu paraître indiscrettes; j'avais contenté en partie ma curiosité; je dis en partie, car j'avais un désir véhément, insatiable de visiter le sérail du Grand-Seigneur lui-même. La chose était difficile; je tentai d'arriver au but par un chemin détourné; notre ambassadeur parla au grand-visir de l'espoir que nous avions à peine formé d'être présentés au sultan. Le visir ne répondit rien, un Turc parle peu. Mais deux jours après nous fûmes prévenus de nous rendre au palais le lendemain vers les dix heures. Le sultan vous le bien, chose sans exemple, aconceillir en audience, par un honneur européen. Lord L... était de la partie. Au moment fixé, nous descendîmes de voitures, en grand costume de cour, à la porte du palais.

Admis dans une première cour, nous nous trouvâmes les bâtimens de la monarchie et les plus gigantesques plateaux qu'il y ait sur la surface de la terre. Une seconde cour est garnie de cyprès fort élevés. Dans une troisième le Grand-Seigneur donne audience à ses ministres; quatre piliers de bronze, incrustés de turquoises, supportent une espèce de dais sous lequel s'élève une pile de coussins. On nous montra l'arsenal. Rien de curieux; quelques vieilles armures, des cottes de maille, des sabres ébréchés, une collection d'énormes cibles en or en usage; ce sont celles des principales villes de l'empire. Nous fûmes introduits dans une longue enfilade d'appartemens; le parquet est couvert de tapis posés sur des nattes de paille; le bruit des pas est complètement amorti. Du café fut servi dans des tasses microscopiques posées sur de charmans petits plateaux émaillés, de couleur émeraude, ornés de pierres précieuses. Passant ensuite à travers de nouvelles cours pavées de dalles de marbre, tout d'un coup, inopinément, dans une petite anti-chambre, nous nous trouvâmes face à face avec le Grand-Seigneur; nous ne l'attendions pas là. Abdul-Mebjid n'a pas vingt ans; sa taille est mince et élancée, son sourire affable; il est pâle, a l'air malade, l'œil intelligent. Il était couvert d'un manteau d'officier; une agrafe de diamans énormes brillait à son cou; une bague magnifique scintillait à l'un de ses doigts. Il étudia la langue française avec assiduité. Il s'est abonné à tous les journaux de Paris. On assure qu'il s'est épris de recherches statistiques. Il est beaucoup mieux au fait de la politique européenne et de l'état réel des choses que ne seraient tentés de le supposer des gens superficiels. Après avoir échangé avec nous quelques paroles banales, paroles que traduisait un interprète, le front incliné jusqu'à terre il disparut.

Nous n'avions rien de plus à demander; nous nous retirâmes bien à regret; on nous conduisit par une autre route, que celle que nous avions suivie. Nous traversâmes une galerie qui avait au moins cent cinquante pieds de long, et dont les nombreuses croisées étaient fermées par des jalousies, lorsqu'un des officiers qui nous accompagnaient, nous fit remarquer un anneau de cuivre. Il se baissa, il saisit à deux mains, le parquet cède; une trappe s'ouvrit; un air frais s'exhala, un bruit semblable à celui du clapotement des flots se fit entendre: « La mer, Madame, » me dit le Turc d'un air mystérieux. Je jetai un coup d'œil effrayé; mon regard se perdit dans les ténèbres d'un abîme; la trappe se ferma. Nous étions, en effet, dans une galerie qui s'élève, soutenue par des colonnes, au-dessus du Bosphore; je n'osai faire de questions, mais je fus toute

troublée. Je songai que bien souvent on avait apporté, la nuit, auprès de ce troupeau, des sacs de cuir où remuait quelque chose, d'où sortaient des missemens étouffés. Des muets, d'une discrétion à l'épreuve, soulevaient la fatale soupape, le sac se tordait en vain, il cherchait inutilement à s'accrocher aux somptueux tapis, au parquet de bois précieux: il tombait, il disparaissait pour toujours. J'aurais voulu savoir si ce puits, plus affreux que celui de Venise, était encore utilisé; j'interrogeai dans le corps diplomatique, personnes les mieux au fait des mystères de la cour ottomane. Ce que je n'apprends se réduisit à peu de chose; jadis on noyait souvent, la chose est douteuse; aujourd'hui l'habitude en paraît perdue, mais un geste, un mot, un sultan ferait de rechef utiliser les sacs de cuir dont il y a toujours ample provision dans une pièce du harem; les odalisques le savent et la discipline sérail s'en trouve bien.

Dans les dernières années du règne de Mahmoud, une Géorgienne d'une rare beauté, et qui avait conquis un grand empire sur le monarque, mourut bitement trois mois après son arrivée parmi des rivales qu'elle avait défaits. Son trépas fut attribué au poison; la conjecture était extrêmement plausible. En pareille circonstance, aux yeux d'un sultan, le soupçon n'a rien de preuve; dans un moment de colère, de douleur, Mahmoud ordonna de noyer une douzaine d'odalisques. Entendre, c'est obéir. La volonté du sultan s'accomplit sur-le-champ. Il faut ajouter, toutefois, que le fait n'est pas authentiquement inattaquable, puisqu'il ne repose que sur le témoignage de quelques grecs, gens chez lesquels le mensonge est trop souvent un besoin.

Je ne voulais pas en avoir le démenti; je rêvais tout le jour, je pensais à la nuit aux moyens de pénétrer dans le harem du successeur des califats; ambassadeurs me promettaient leurs bons offices; il s'agissait de faire la chose au sultan comme devant amuser les favorites de Sa Hautesse. Je leur apportai des cadeaux. On avait parlé au *Kislar-Agassi*, et ce gardien du sérail paraisait plus touché des bonnes raisons qu'on lui avait données que de la bourse de piastres oubliée sur sa table. Le chef des eunuques faisait espérer une réponse favorable. Tout allait bien, lorsque dix, vingt, cent vingt personnes se mirent à mourir chaque jour de la peste. Notre séjour s'était déjà prolongé au-delà de nos intentions primitives, il fallut s'en aller tout de suite ou attendre encore un mois un autre bateau à vapeur. Lord L... voulut partir, j'obéis, je quittai Constantinople sans avoir visité le sérail du sultan; mais je renonce moins que jamais à mon idée; l'année prochaine je irai de rechef à Péra; nous verrons. Pourvu que la chose ne soit qu'un rêve, je la tiens pour accomplie. Lord B... dont la femme a été à Constantinople, elle n'a vu du sérail que les murs, a parié mille gages avec moi qu'elle j'échouerait dans sa tentative; lord L... compte tellement sur moi, qu'il s'est bien cette somme comme lui appartenant, qu'il m'a autorisée à l'avance. Cette preuve de confiance et de bon sens m'a touchée; je n'en tirerai rien.

Le pari sera-t-il gagné? Nous le saurons plus tard, nous vous en rendrons aussitôt.

Novvelles et faits divers.

On lit dans une lettre adressée de Breslau, le 8, à la *Gazette de Trèves*. Quelques nouveaux détails sur les événements de la Silésie dans les engagements avec les troupes, le 5 et le 6, les ouvriers se sont battus avec fureur; les femmes et les enfans leur apportaient des pierres. Rien que dans la cour d'un fabricant, 13 tisserands ont été tués. Il s'y est passé un événement affreux: un soldat, ayant tombé, un nombre des ouvriers, son propre frère, a jeté son fusil en marchant sur sa vie et ce qui venait de se passer.

Les soldats ont été alors chargés avec des cris de vengeance et repoussés vers Reichersbach. On ignore encore quel a été des deux côtés le nombre des tués; beaucoup de soldats blessés gravement ont été transportés à l'hôpital de Frankenstein. Le major qui était le premier commandé le feu a eu la tête fracassée d'un coup de fourche.

Nous lisons dans le *Glascow Chronicle*, que les paroissiens de quatre églises anabaptistes de Glascow, ont présenté au prince royal du Danemarck, lors de son séjour en cette ville, une adresse en faveur de leurs co-religionnaires danois, dont les pratiques religieuses ont donné lieu à ce qu'il paraît, à des poursuites et même à des arrestations.

Les maires et les membres des corporations des villes d'Irlande venus à Dublin pour présenter des adresses de condoléance et de sympathie à M. O'Connell, ont publié une déclaration collective pour protester au nom de leurs commenthans, contre la condamnation et l'emprisonnement de M. O'Connell et de ses amis, contre l'entretien de ministère actuel, contre l'injustice du gouvernement envers l'Irlande, et pour réclamer la restauration du parlement national irlandais. Cette déclaration porte la signature des membres des corporations de vingt villes principales de l'Irlande, en tête desquelles sont les villes de Dublin, Cork, Limerick, Waterford et Kilkenny.

M. Thomas Campbell, l'un des écrivains les plus distingués de la littérature anglaise, vient de mourir à Boulogne à la suite d'une maladie de langueur.

Le 18, jour anniversaire de la bataille de Waterloo, la statue du duc de Wellington a été posée sur son piédestal devant le nouveau palais de la Bourse. Le lord-maire et les membres de la corporation de la Cité présidaient à cette inauguration. La statue a 13 pieds de haut. Le piédestal en a 17. Le roi de Saxe assistait à la cérémonie.

Quelques journaux ont annoncé que le sultan Abdül-Aziz, frère de S. H. le sultan Abdül-Medjid, devait l'accompagner dans son voyage. Une correspondance de Constantinople dément cette assertion par une anecdote curieuse: S. H. Abdül-Medjid avait eu l'intention d'emmener son frère avec lui, mais le sultan Abdül-Aziz n'y voulant pas consentir, malgré les plus vives instances, S. H. fit cesser cette lutte domestique en s'écriant: «C'est assez d'une mère qui pleure! On sait en effet que le sultan Abdül-Medjid et son frère Abdül-Aziz-Effendi n'ont pas eu la même mère.

On écrit de St.-Petersbourg, en date du 8 juin. Plusieurs modifications ont été apportées à l'oukase impérial relativement au paiement pour les passeports pour l'étranger. Des familles riches qui voyagent pour rétablir leur santé ne paient que 50 roubles par personne, et les mineurs ne paient rien. Toutefois il est interdit de faire voyager hors de l'empire les garçons de 10 à 18 ans. Les familles d'officiers blessés qui voyagent pour leur rétablissement, ainsi que tout négociant et commerçant qui voyagent pour leurs affaires commerciales sont exemptés de tous droits sur les passeports.

Le *Prince* publie la lettre suivante de son correspondant particulier d'Alexandrie:

«Alexandrie, 25 mai.
Depuis ma dernière lettre, le vice-roi a pris une décision dont vous ne pouvez pas mesurer l'importance. S. A. envoie à Paris le troisième de ses fils, Ibrahim-Bey, et Ahmet-Bey, l'aîné des enfans de son fils Ibrahim-Pacha. Les deux jeunes princes ont à peu près le même âge, 18 ans. Hussein-Bey était déjà en Egypte, élève de l'école de cavalerie; il continuera à suivre en France les études qui se rattachent à cette arme. Ahmet-Bey est destiné à l'artillerie. Pour entendre les avantages que l'Egypte doit retirer de leur séjour en France, et pour entretenir l'émulation de ses enfans, le vice-roi les fait accompagner par quinze ou vingt jeunes gens choisis dans les familles les plus considérables, ou parmi les meilleurs élèves de nos écoles de cavalerie, d'artillerie et polytechnique. Les principes de leurs condiditions seront placés en France sous la surveillance de Stephan Effendi, qui a été envoyé à Paris et qui est maintenant membre du conseil de justice au Caire.

C'est la première fois que des membres de la famille de Mehemet-Ali toucheront le sol de la France. Jusqu'à ce jour, le vice-roi avait reculé devant l'exécution d'un projet qui lui mûrissait depuis longtemps, mais dont ses sentimens de père lui faisaient sans doute retarder la réalisation. Le prix qu'il lui coûte à voir ses enfans quitter le rang que ses travaux leur ont acquis, l'importance qu'il lui a été une bonne et sérieuse éducation, par-dessus tout, le désir de donner à la France un nouveau et plus fort gage de sa confiance et de sa sympathie, ont triomphé de ses affections. Pour qui connaît le vice-roi, pour qui a été témoin du bonheur, je dirai de l'orgueilleuse satisfaction qu'il éprouve à l'entour de sa nombreuse descendance, c'est le plus grand sacrifice que S. A. puisse faire à ses idées de progrès, à ses pensées de civilisation. C'est aussi la plus haute preuve d'estime qu'il soit en elle de donner au pays auquel elle remet ainsi le soin de faire de ses enfans des hommes utiles à l'Egypte.

Hussein-Bey et Ahmet ne seront pas les seuls de nos jeunes princes à partager en France les bienfaits de l'éducation publique. Leurs frères doivent les y joindre ou les y remplacer au fur et à mesure que leur âge permettra de les faire voyager avec fruit.

C'est dans quinze ou vingt jours que le départ aura lieu.

Le trésor du sanctuaire de Notre-Dame-de-Lorette vient d'être saisi. Cet événement a répandu la consternation à la cour de Rome. On se rappelle qu'à l'époque des conquêtes françaises en Italie, le gouvernement pontifical avait fait transporter à Rome la riche statue de la madone, afin de la mettre à l'abri des desirs profanes des vainqueurs. Depuis la restauration, ce riche dépôt avait été rapporté à Lorette et était acorné de nouvelles ornemens. Mais il est dit que le pieux trésor devait, tôt ou tard, tomber entre les mains des infidèles. Le comte Rochi,

receveur-général de la province d'Ancone et dépositaire de la caisse de la sainte maison de Lorette, s'est embarqué sur un bateau à vapeur autrichien faisant route pour Trieste, emportant avec lui le contenu de toutes les caisses dont il avait les clés. Cette nouvelle nous est arrivée aujourd'hui par correspondance particulière.

On lit dans l'*Indépendance Belge*:

On ne croirait pas, si parfois les preuves n'en étaient rapportées, à quel point les tarifs protecteurs et les intermédiaires aux services desquels il faut recourir pour la transmission d'un objet d'un pays dans un autre, entravent les relations les plus simples, les plus naturelles. Un de nos abonnés nous communique une note de frais qui peut être considérée comme un très-curieux spécimen. Il s'agit d'une tonne de bière et de deux boîtes de biscottes, expédiées de Bruxelles pour une petite ville d'Allemagne, à quelques lieues de Mayence. La distance à parcourir n'était pas grande; le transport s'est fait par le chemin de fer jusqu'à Cologne, et par le Rhin jusqu'à Mayence; ce sont là deux moyens de communication réputés rapides et économiques; la valeur des objets expédiés était des plus minimes, 26 fr. environ. Eh bien! il s'est écoulé quinze jours (du 29 mars au 4 avril) avant que ces objets ne fussent rendus à leur destination, et les frais de toute espèce se sont élevés à une somme totale de cent douze francs 53 centimes, plus de quatre fois la valeur! Voici la note détaillée de ces frais; nous la publions, car sans cela notre allégation pourrait être mise en doute:

Analyse des notes et quittances relatives aux frais de transport, etc., d'un tonneau de bière et de deux boîtes de biscottes adressés les 19-20 mars de Bruxelles à D..... (près de Mayence), et remis à destination le 4 avril:

Port de l'expédition du 19 mars jusqu'à Cologne,	3 20 gr.	Thal.
Id. du 20 Id.	10	
Droits d'entrée en Prusse du tonneau de bière.	13 20	
Id. de deux boîtes de biscottes.	29 1/2	
Déclaration en douane, ouverture et fermeture du tonneau.	18	
Emballage des deux boîtes de biscottes.	5	
Transport au bateau à vapeur. Chargement.	8	
Commission des sieurs Eck et Comp.	15	
Total des frais jusqu'à Cologne.	20 5 1/2	
(A fr. 3-75 le thaler) soit.		fr. 75 70
Fret de Cologne à Mayence, droits de port, etc.	3 48	Flor.
Transfert, dépôt, passavant et port de lettre.	48	
Provision des sieurs Spiemann et Comp., déboursés, etc.	7	
Frais de transport de Mayence à D.....	4 24	
Octroi à.	1 7	
Remise à domicile.	10	
Tot. des frais depuis Cologne jusqu'à Mayence.	17 17	
(A fr. 2-13 le florin) soit.		fr. 36 83
Ensemble.		fr. 112 53

M. de Lamartine l'a dit depuis longtemps dans son beau langage: la religion a eu ses martyrs; aujourd'hui l'industrie a les siens. Voici le récit que publie le *Mercurie séguvien* sur un malheur récent:

Lundi dernier, le convoi parti à midi de Saint-Etienne, après avoir dépassé Saint-Romain, entra Rive-de-Gier et Givors, a éprouvé subitement une violente secousse. La machine venait de dérailler; et comme heureusement l'on se trouvait dans une tranchée, elle fut arrêtée par le talus qu'elle gravit pourtant à une hauteur de 3 à 4 mètres avant de s'arrêter. Les deux premières voitures seules furent entraînées hors de la voie. L'oi descendit. Alors un spectacle adreux vint attrister les voyageurs qui se félicitaient déjà de n'avoir aucun mal. Le machiniste, André-Toussaint Berniset, se trouvait étendu à terre les deux jambes prises par la machine, mais surtout particulièrement sous une roue enfoncée profondément dans la terre. Ce malheureux, dans une position si terrible, indiquait où l'on devait prendre les crics, les placer le plus utilement pour relever la machine et le délivrer. Ce fut en vain. On ne put soulever une pareille masse, et il fallut se résoudre à creuser le terrain pour dégager le machiniste, opération qui dura un quart-d'heure pendant lequel Berniset montra un courage admirable. Soulevé sur un bras, il dirigeait les travailleurs, et quand, vaincu par la douleur et la chaleur de la chaudière placée au-dessus de lui, il se laissait retomber, il répondait aux paroles d'encouragement: «Bast! pour moi: mais c'est pour ma femme et mes pauvres enfans.»

Enfin, après bien des péines, il fut retiré, une jambe meurtrie et un pied coupé. Transporté à Givors, on y fit immédiatement pratique l'amputation, mais nous apprenons que ce malheureux a succombé le lendemain.

Berniset laisse une veuve et deux enfans. Il relevait de maladie et faisait son premier voyage. C'était le doyen des machinistes de la compagnie; le plus ancien, avant lui, avait été aussi victime de l'état qu'il professait.

Deux machines ont été employées pour l'épauement du lac de Léau. La première était insuffisante, la seconde a commencé le travail dans le mois de janvier et l'a terminé tout récemment. Il est difficile de trouver une machine plus simple que celle-ci, qui sort, dit-on, des ateliers de la Société de Haine-St.-Pierre-près-Mariemont. C'est une machine à traction directe et à simple effet.

Le piston du cylindre à vapeur est relié par sa tige au piston de la pompe qui est placé immédiatement en-dessous. Cette pompe a un diamètre de 1^m, 20 environ et une course de 1^m, 50 au moins. Chaque mouvement inverse donc une quantité de 1,500 à 1,700 litres d'eau, et comme la machine faisait ordinairement 12 mouvements par minute, elle pouvait enlever au lac 25 millions de litres d'eau par 24 heures. On voit qu'avec une pareille machine, il était difficile que l'entreprise ne réussît pas.

La simplicité de cette machine se manifeste particulièrement à ses proportions, fait réellement honneur à l'ingénieur de la Société de Haine-St.-Pierre, et le bénéfice évident que procurera à M. de Pittet le terrain qu'il a cédé sur les eaux, déterminera, il faut-il moins l'espérer, plusieurs propriétaires de terrains perdus pour l'agriculture par la présence des eaux; à recourir aux mêmes moyens pour les dessécher et les rendre productifs.

— *Voltaire Jésuite.* — En 1749, le P. Vionnet, jésuite, vint lutter contre Crébillon, opposa à sa tragédie de *Xercès* une gédie ayant le même titre, qu'il adressa à Voltaire avec un tre d'envoi. La réponse de Voltaire est curieuse et inédite, voici telle qu'elle est publiée par un journal de l'Ain:

J'ai l'honneur, mon révérend père, de vous marquer très-faible reconnaissance d'un fort beau présent. Vos manufactures de Lyon valent mieux que les nôtres; mais j'offre de j'ini. Il me paraît que vous êtes un plus grand ennemi de Crébillon que moi: vous avez fait plus de tort à son *Xercès*, que j'en ai fait à sa *Sémiramis*. Vous et moi nous combattons contre il y a longtemps que je suis sous les étendards de votre société, vous n'avez guerre de plus mince soldat, mais aussi il n'y a point de plus fidèle. Vous augmentez encore en moi cet attachement par les sentimens particuliers que vous m'inspirez, vous, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être très-respectueusement mon révérend père, votre très-humble et obéissant viteur.

Paris, le 14 décembre 1749. VOLTAIRE.

La polka a été accueillie à Londres avec une sorte de faveur, et aujourd'hui, comme à Paris, elle règne en souveraineté elle est à la mode, elle est le sujet de toutes les conversations. On occasion on raconte une anecdote assez curieuse: Perrot est à Londres. A peine fut-il question de polka qu'une grande dame, une des merveilles de la fashion, envoya prier le célèbre danseur de venir lui donner des leçons. Perrot, engagé comme artiste et comme maître de ballet de théâtre royal, ne se soucia pas de s'imposer les fatigues d'un semblable professeur; ainsi pour se débarrasser des sollicitations de la grande dame, s'avisa-t-il de demander un prix considérable par leçon, cinq livres sterling. On lui répondit que l'on ne s'occupait pas du prix, mais qu'il fallait savoir le polka. Perrot alla donc donner des leçons à cinq livres sterling le cachet. Depuis, pour avoir le grand artiste, on a suivi l'exemple de la grande dame, et grâce à la danse à la mode, Perrot fait tous les jours, en sus des appointemens que lui sert le théâtre, des bénéfices de 3, 4 et 500 francs. On ajoute qu'à la fin de la saison, Perrot se propose d'acheter une jolie campagne qu'il appellera *Polka-fane*.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 22 juin. — (Représentation N° 16.)

La Muette de Portici.

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe et Germain Delavigne, musique de Auber.

M. Allard, 1^{er} ténor sérieux fera sa rentrée par le rôle de Mazanello. Mlle E. Flaminio jouera le rôle d'Elvire.

Danse.
Au premier acte, pas de deux, dansé par M. Bolzagnet et Mlle Esthère Thélleur.

Au troisième acte: La Tarentelle, dansé par M. Bolzagnet, Mlle Esthère Thélleur et MM. et Dames du corps de ballet.

On commencera à SEPT heures.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 20 Juin.

	COURS	OUVERT.	FERME.
	19 juin.		
Pays-Bas.			
Dito dito	100 7/8	100	100
Dito des Indes	5	100	100
Dito dito	4	95	95
Syndicat	4	99	99
Dito	3	87	87
Société de Commerce	4	141	141
Chemin de fer du Rhin	4	104	104
Dito de Harlem	—	108	104
Dito de Rotterdam	—	103	104
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	—	—	—
Dito dito 1823 & 18295	—	—	—
Inscript. au Grand Livre	6	71	—
Certificats au dit	6	72	—
Russie.			
Dito inscriptions 1831 & 1835	93	98	—
Emprunt de 1840	4	90	—
Id. chez Sieglitz et Comp.	4	90	—
Passive	5	5	—
Espagne.			
Dette différée de Paris	—	—	—
Deferred	—	—	—
Ardoins	5	21	21
Obligations Goll. & Comp.	5	104	—
Dito métalliques	5	—	—
Dito dit	2	—	—
Autriche.			
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
France			
Pologne.			
Actions 1836	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	81	—
Bresil.			
Id. id. 1843	—	83	83
Portugal.			
Obligations à Londres	2	46	46

À l'ouverture de la bourse, il s'est présenté encore aujourd'hui plusieurs acheteurs en intégrales. La légère hausse qui en est résultée, n'a cependant été que momentanée, car à la fin de la bourse ce fonds est resté comme hier. Les autres fonds hollandais n'ont subi aucune variation. Les espagnols n'ont pas varié. Les portugais étaient un peu plus calmes. Cours de l'arg.: prêt à garantie 3 1/2%; prof. 3 1/2 à 4%; escompte 2 1/2%. Derniers prix: 5 heures: 2 1/2% 61; Société de Commerce 141; 141; Ardoins 21; 21.

Bourse de Paris du 19 Juin.

	COURS	OUVERT.	FERME.
	19 juin.		
France.			
Cinq pour cent	—	122 25	—
Trois pour cent	—	82 60	—
Emprunt Ardoins	—	90	—
Espagne.			
Act. différée	—	—	—
Id. dit	—	—	—
Id. dit	—	—	—
Naples.			
Certificats Falconet	—	99 60	—
Pays-Bas.			
Dette active	2	62	—
Dette active	5	104	—
Belgique.			
Dito	3	—	—
Banque belge	—	—	—
Etats-Unis.			
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Amers du 20 Juin.

Métalliques, 5% — Naples, 5% — Ardoins, 5% 21; P. — Dette différée ancien, — Passive, 5% — Lots de Rome, 67 P. — Cours après la Bourse (2 1/2 heures): Ardoins, 21; P. — Coupons, —.

Bourse de Vienne du 14 Juin.

Métalliques, 5% 111. — Dito, 4% 101 1/2. — Dito, 3% 101. — Dito de 1834. — Actions de la Banque 1632.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, N° 40, Nieuwe Markt.

Dépot-général à Amsterdam chez M. Schouwerwaal, N° 10, Nieuwe Markt; et à Rotterdam, chez S. van der Meer, N° 10, Nieuwe Markt.